



Bruno ORBAN

Commissaire aux comptes

AB INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1.000€

Siège social :

22 rue de BEAUVAIS

60650 SAVIGNIES

953 388 709 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Ce rapport contient 8 pages y compris les annexes

26 avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY

E-mail : bruno.orban@orange.fr

Port : 06.45.52.45.10 Tél : 03 44 57 84 86 Fax : 03 44 57 85 03

AB INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1.000€

Siège social :

22 rue de BEAUVAIS

60650 SAVIGNIES

953 388 709 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 1er février 2025 concernant les apports en nature consentis par Monsieur Alexandre BOURDON, à la société AB INVEST, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L.223-9 et L.225-147 du Code du Commerce.

Les apports ont été définis dans le projet de traité d'apport de la société AB INVEST. L'établissement de notre rapport, qui sera joint au traité d'apport, constitue une condition suspensive de l'opération qui devra intervenir au plus tard le 17 février 2025.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances éventuels postérieurs à sa date de signature.

Nous déclarons respecter les dispositions légales définissant les incompatibilités et interdictions liées à la mission de commissaire aux apports.

I. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Présentation de l'opération :

Selon le projet de contrat d'apport, la personne ci-dessus désignée apporte à la société AB INVEST:

-la pleine propriété des 100 parts sociales détenues dans le capital de la société GARAGE DE SAVIGNIES, société à responsabilité limitée au capital de 5.000€, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEAUVAIS sous le numéro 810.448.217.

La société AB INVEST sera propriétaire des titres apportés à compter du jour de l'approbation de l'apport. Elle en aura la jouissance le même jour.

1.2 Nature, évaluation et rémunération des apports :

L'apport consenti porte sur 100 parts sociales représentant 100% du capital de la société GARAGE DE SAVIGNIES.

Les titres GARAGE DE SAVIGNIES apportés sont valorisés globalement à **215.000€**, soit 2.150 euros par part sociale.

En rémunération des apports ci-dessus effectués, il sera attribué à l'apporteur 21.500 actions de 10€ chacune de valeur nominale, de la société AB INVEST émises au pair à titre d'augmentation du capital, qui sera donc porté à 216.000€, divisé en 2.160 actions de 10€ nominal.

APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Nos travaux ont notamment porté sur :

- Le contrôle de la réalité des apports,
- L'analyse de la valeur des apports,
- La vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports,
- L'approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

A ce titre, nous avons notamment mis en œuvre les travaux suivants :

- Entretien avec les conseils afin d'appréhender et d'analyser le contexte et les modalités de l'opération proposée.
- Examen du projet de contrat d'apport
- Examen du projet d'assemblée
- Examen du projet de statuts
- Prise de connaissance des comptes sociaux clos le 31 mars 2024 de la société GARAGE DE SAVIGNIES.
- Obtention et examen de la situation au 31 décembre 2024 couvrant les 9 premiers mois de l'exercice 2024/2025 en cours.
- Examen de la documentation juridique concernant les entités.
- Obtention des justificatifs de la propriété des titres apportés.
- Examen et analyse des études de valorisation effectuées par les conseils.
- Examen et appréciation de l'évaluation retenue.
- Approche des valeurs.
- Et plus généralement tous travaux qui nous ont paru nécessaires afin d'apprécier la réalité et la valeur d'apport des titres apportés.

La société GARAGE DE SAVIGNIES a notamment pour objet l'entretien et la réparation de véhicules à moteur, la vente d'accessoires et de pièces

détachées, le dépannage de véhicule, la prestation de tous travaux de tôlerie et de peinture et de façon générale tout ce qui peut servir à l'automobile.

Elle a été immatriculée le 26 mars 2015. Son siège social est à SAVIGNIES (60650) 22 Rue de Beauvais.. Ses derniers comptes annuels ont été arrêtés au 31 mars 2024. Ils ont été approuvés le 30 septembre 2024 avec une affectation du résultat en réserves..Ces comptes n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité de la part d'un commissaire aux comptes, mais comportent une attestation d'expert-comptable en date du 12 juillet 2024 dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels.

L'opération d'apport s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation juridique interne, l'associé de la société bénéficiaire de l'apport étant le même que celui de la société dont les titres sont apportés.

Valorisation des apports:

La valorisation de la société GARAGE DE SAVIGNIES à 215.000€ est la résultante d'une étude réalisée par le conseil de la société. Le montant retenu correspond à la moyenne des valeurs patrimoniale et rentabilité, basées sur 3 à 5 fois l'excédent brut d'exploitation.(EBE).

Nous avons procédé à nos propres appréciations, basées sur une valeur d'entreprise de 4 EBE moyens retraités, majorée des capitaux propres au 31/02/2024 et diminuée des actifs corporels et incorporels figurant à l'actif, ainsi que d'une décôte de 30% liée à la fluidité des titres et au fort "intuitu personae".

Nos calculs aboutissent à un résultat supérieur mais tout à fait comparable à la valeur retenue dans le traité d'apport.

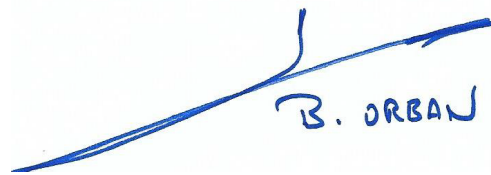
Il n'a pas été porté à notre connaissance d'élément postérieur significatif susceptible de remettre en cause les valorisations proposées. Nous avons notamment pris note de la potentielle augmentation du chiffre d'affaires en 2024/2025 (+15% environ), qui conforte la valorisation retenue.

II. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous concluons que la valeur des apports s'élevant globalement à (DEUX CENT QUINZE MILLE EUROS) 215.000€ n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres apportés est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports.

Il n'est pas stipulé d'avantages particuliers.

Fait à CHANTILLY,
Le 6 février 2025



Bruno ORBAN
Commissaire aux apports

Annexes :

Nomination du 1er février 2025
Attestation H2A

AB INVEST

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 22 rue DE BEAUVAIS

60650 SAVIGNIES

953 388 709 RCS BEAUVAIS

Le soussigné :

- ALEXANDRE BOURDON,
né le 8 janvier 1989 à CHATELLERAULT (Vienne),
demeurant au 17 IMPASSE DE BRACHEUX - WAGICOURT, THERDONNE (Oise),
de nationalité Française,
Célibataire,

Seul actionnaires de AB INVEST Société par Actions Simplifiée, 953 388 709 RCS Beauvais, au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 22 RUE DE BEAUVAIS – 60650 SAVIGNIES, ont préalablement exposé et rappelé ce qui suit :

Le soussigné a décidé d'augmenter le capital de la SASU AB INVEST moyennant l'apport en nature suivant :

- Apport de 100 parts sociales de l'EURL GARAGE DE SAVIGNIES évalués à hauteur de 215 000 euros.

Il a été convenu ce qui suit :

Aux fin de réalisation de cet apport en nature à ladite société, les soussignés nomment à l'unanimité :

- BRUNO ORBAN,
domicilié à CHANTILLY CEDEX (Oise), 26 avenue DU MARECHAL JOFFRE BP 90236,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de commissaire aux apports avec pour mission d'établir sous sa responsabilité un rapport sur la valeur dudit apport en nature, lequel sera annexé aux statuts de la société conformément à l'article L.223-9 du Code de commerce.

Fait à SAVIGNIES,

le 1^{er} février 2025

L'actionnaire unique :

- ALEXANDRE BOURDON



Paris, le 26 décembre 2024

ATTESTATION D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
habilités à exercer la profession de commissaire aux comptes

La présente attestation numérique est automatiquement créée par le système informatique de la H2A à partir de la liste des commissaires aux comptes prévue au I de l'article L. 821-13 du code de commerce qui est établie par la H2A et publiée sur son site internet en application de l'article R. 821-61 du même code.

Ce document numérique directement issu du système informatique de la H2A établit que :

Monsieur ORBAN Bruno
26, avenue Joffre
BP 90236
60631 Chantilly Cedex

est inscrit sur la liste des personnes habilitées à exercer la profession de commissaire aux comptes depuis 1983

sous le numéro **9000163**.

La présente attestation est délivrée informatiquement pour valoir ce que de droit.